



DEPARTEMENTS : 12 – 31

DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION DE MATERIEL 2015

Le Club

Fédération : Discipline :

Nom du club :

(en toutes lettres – pas de sigle – conforme aux statuts déposés et au RIB)

Adresse du club (siège social uniquement) :

N° téléphone du club : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Email : /_/

Date et n° d'agrément sports (**obligatoire**) : le /_/_/_/_/_/_/ N°

(Ne pas confondre avec le n° de déclaration d'établissement commençant par ET...)

N° de déclaration à la Préfecture :

N° Siret : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ **Obligatoire**

Le Président

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : /_/_/_/_/_/ Ville :

N° téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Portable : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Email : /_/

AUTRE PERSONNE POUVANT ETRE JOINTE POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

Nom : Prénom :

N° téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Portable : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Email : /_/

Structure du club

Nombre de licenciés : /_/_/_/_/ Dont jeunes de moins de 18 ans : /_/_/_/_/

Le club dispose t-il d'une structure de formation pour les jeunes ? OUI NON

Le club mène t-il des actions en faveur des jeunes ? OUI NON

(joindre une annexe précisant ces actions)

Le matériel

Le matériel éligible concerne **uniquement du matériel sportif** en rapport avec la discipline concernée par la présente demande.

Matériel non éligible :

Mobilier, matériel de bureautique, informatique ou vidéo, matériel pédagogique (DVD, livres...), pharmacie, trophées, coupes, médailles, création de locaux, déplacements, formation, flochage.

Matériel sollicité	Montant TTC
TOTAL	€

Demande à renvoyer
impérativement au plus tard le

03/11/2014

dernier délai

Date et signature du Président du Club

Pièces à joindre à la demande

- Statuts du Club
- Copie de l'arrêté d'agrément Sport
- Copie du récépissé de la déclaration à la Préfecture
- Compte de résultat de la saison 2013/2014 signé par le Président
- Attestation d'affiliation à une fédération sportive **de la saison sportive en cours**
- RIB du Club

Le défaut de production de l'ensemble de ces documents entraînera le REJET de la demande

Adresses des CDOS

<p><u>CDOS de la HAUTE GARONNE</u> <i>Président</i> : Adrien KIENER Maison des Sports 190, rue d'Isatis – BP 81908 31319 LABEGE CEDEX Tél : 05.62.24.18.10 Fax : 05.62.24.18.15 E.mail : cdos31@cdos31.org</p>	<p><u>CDOS de l'AVEYRON</u> <i>Président</i> : Jean-François ANGLES Impasse du Cimetière 12000 RODEZ CEDEX 9 Tél : 05.65.78.56.39 E.mail : aveyron@franceolympique.com</p>
---	---

Rappel des critères

- * Le Club doit être agréé par le Ministère en charge des Sports et affilié à une fédération sportive.
- * Il doit posséder une école de jeunes ou mener une action en direction des jeunes.
- * Le montant total des dépenses figurant dans le compte de résultat de la saison 2013/2014 ne doit pas excéder 25 000 € charges salariales comprises.
- * Le montant de l'aide ne peut pas être inférieur à 300 € ni excéder 1 525 € par club.

La procédure

- 1 - Renseigner l'imprimé (pages 1 et 2) le plus précisément possible
- 2 - Renvoyer **avant le 3 novembre 2014** :
 - Un exemplaire de l'IMPRIME (pages 1 et 2 + pièces sollicitées) au Conseil Régional Midi-Pyrénées - (22bld du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE CEDEX 9)
 - Un exemplaire de l'IMPRIME (pages 1 et 2 + pièces sollicitées) au Comité Départemental Olympique et Sportif (adresses des différents CDOS ci-dessus)
- 3 - Un accusé de réception du dossier sera adressé directement au club par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.
- 4 - La demande, si elle est éligible, sera examinée par la Commission Permanente de la Région dans le courant du 1er trimestre 2015.
- 5 - Après la décision rendue par la Commission Permanente, il sera adressé au club une notification officielle de décision et un arrêté attributif expliquant les modalités de paiement.
- 6 - Après réception de ces deux documents, le club pourra demander le déblocage de l'aide attribuée en envoyant les factures acquittées du matériel sportif acquis (**datées du 01/09/2014 au 31/08/2015**) accompagnées de la demande de paiement dûment complétée à l'adresse suivante :

Hôtel de Région
Direction des Affaires Financières
22, boulevard du Maréchal Juin
31406 TOULOUSE CEDEX 9

Toutes pièces ou informations manquantes ou retard dans l'envoi des dossiers entraînera le REJET de la demande